

Direction de la protection de la santé publique

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 22 novembre 2017

Madame Guylaine Bouchard
Sous-ministre adjointe à l'expertise et
aux politiques de l'eau et de l'air
Ministère du Développement Durable et
de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Madame la Sous-Ministre adjointe,

Pour donner suite à nos récentes discussions concernant le projet de prolongation des activités du Centre d'Électrolyse Ouest (CEO) jusqu'en 2025, nous vous transmettons notre avis de santé publique. Cet avis se base sur l'analyse de la Direction de la Santé publique (DSPublique) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Comme indiqué dans notre communication du mois d'août 2017, nous sommes toujours d'avis qu'une nouvelle autorisation de prolongation d'opération devrait être assortie de mesures menant à une diminution significative des émissions atmosphériques et non à une situation comparable au *statu quo*. Nous comprenons toutefois des derniers échanges avec la compagnie Rio Tinto Alcan (RTA), que les solutions de remplacement des épurateurs humides ou de réduction de la production d'aluminium afin de diminuer les émissions de particules fines (PM_{2,5}) ne s'avèrent finalement pas applicables dans le contexte technologique du CEO.

À ce jour, l'ensemble des informations transmises nous indique que la poursuite des activités jusqu'en 2025 engendrera une augmentation de la pollution atmosphérique sur plusieurs semaines lors de la réfection des épurateurs humides. Toutefois, nous ne connaissons que grossièrement l'impact des arrêts planifiés pour la réfection de ces épurateurs. Cela représenterait une charge additionnelle à l'atmosphère, estimée annuellement à 5,3 tonnes en PM_{2,5}, mais rien n'est prévu pour vérifier cette estimation.

...2

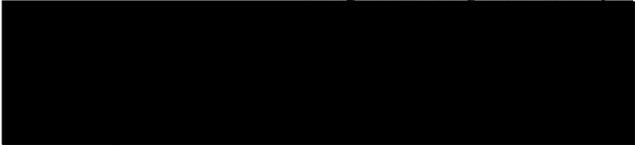
En effet, les données de modélisation ne nous permettent pas, d'un point de vue de santé publique, d'apprécier adéquatement les impacts sur la qualité de l'air lors des arrêts planifiés sur une base de 21 jours d'arrêt par épurateur. En outre, les données de surveillance de la qualité de l'air aux stations existantes indiquent une augmentation constante des concentrations en particules fines au cours des cinq dernières années. Par ailleurs, aucune station ne permet de surveiller la qualité de l'air pour les agglomérations à l'ouest de l'arrondissement de Chicoutimi.

Dans ce contexte, et pour permettre à la DSPublique de mieux estimer les risques à la santé des populations locales, nous formulons deux demandes :

1. Devancer l'ajout d'une station de surveillance de la qualité de l'air ambiant à l'Est du CEO dès maintenant, sans attendre sa mise en place prévue en 2025. Cette dernière comblera ainsi une lacune dans la surveillance de la qualité de l'air.
2. Participer aux rencontres de suivi biannuelles dans lesquelles RTA présentera les mesures prises pour diminuer ses émissions atmosphériques.

Veuillez agréer, Madame la Sous-Ministre adjointe, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur-général adjoint de la protection de santé publique,


Yves Jalbert

Yves Jalbert, M.D., M.Sc, MBA

c. c. Donald Aubin, CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean